

Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45	trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros	Directeur de Publication : Christian GUERIN 33 rue de Verdun 28150 VOEVES s3-orleans@snepfusu.net
---	--	--

Déposé le 23 avril 2021

Spécial congrès du SNEP-FSU

CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



**Participez
aux
débats
et aux
votes**

Un moment démocratique pour le SNEP-FSU !



Christian Guérin

Tous les 3 ans, le SNEP-FSU tient son congrès national (4 ans cette fois, la pandémie ayant contraint à un report). C'est l'occasion de faire un bilan du travail mené et de débattre des orientations syndicales avec les syndiqué-e-s lors d'assemblées ou de congrès. C'est un moment fort de fonctionnement démocratique du SNEP-FSU.

Le rapport d'activité relate ce qui s'est passé depuis le dernier congrès et le financier fait état des différentes dépenses et recettes. Mais le plus important est surtout de poser les jalons de l'action à venir, autour du texte d'orientation et des projets de textes nationaux soumis à discussion (voir bulletin national 985).

Cette période est aussi l'occasion de construire de nouveaux collectifs d'animation de la vie syndicale.

Durant ces 4 ans la vie n'a pas été un long fleuve tranquille. Le nouveau gouvernement a encore accentué les choix libéraux et austéritaires.

Les différentes réformes : projet de loi sur la retraite par points, loi travail, loi de transformation de la fonction publique... vont dans ce sens. Et l'éducation n'est pas en reste avec des orientations néfastes pour le système éducatif et ses personnels.

Ceci est à mettre en relation avec la transformation et l'affaiblissement des services publics, cassant les solidarités et favorisant l'individualisme.

Mais tout n'a pas fonctionné comme l'avait prévu le pouvoir. Malgré des répressions fortes sur des opposants comme sur des militants syndicaux, la contestation a été importante et massive et d'autres formes de révolte ont vu le jour (le mou-

vement des gilets jaunes). Juste avant la crise sanitaire des millions de personnes étaient dans la rue et en grève pour dénoncer le nouveau projet de réforme des retraites. Et pendant cette crise nous avons pu revoir des solidarités comme celles envers les soignants.

En ce qui concerne le métier, la lutte collective a permis des avancées, même si parfois nous espérons mieux : création de postes, suppression de compléments de service, révisions d'affectations...

Des actions mises en place par le SNEP-FSU (semaine de l'EPS, 10 propositions pour le sport avec interpellation des élus) ont permis de remettre l'EPS sur l'avant-scène, de réaffirmer son importance, d'obtenir la création de l'enseignement de spécialité EPS et durant cette crise sanitaire, de peser pour la réouverture des gymnases.

Informé, réunir et mobiliser les collègues passent par des structures syndicales élues par les syndiqué-es.

En participant nombreux-ses aux congrès de vos départements, vous permettrez des débats riches sur l'avenir de la profession et du service public. Ce sont ces congrès qui alimenteront le congrès académique (jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021 à Salbris), et nourriront le congrès national de décembre 2021. La légitimité des responsables syndicaux passe par un vote massif à ces élections syndicales.

Construire ensemble « le jour d'après » sera une ambition forte pour les années à venir. Que la richesse de notre métier permette à nos élèves de vivre pleinement leur vie d'adulte.

Sommaire

Edito	P 2
Corpo	P 3
Audience rectrice	P 3
Rapport d'activité	P 4-5
Rapport financier	P 6
Texte d'orientation	P 7
Liste pour le BA	P 8
Modalités pour débats et votes	P 8



La délégation (masquée !) à l'audience rectoriale du 17 janvier (voir ci contre page 3)

Karine Bellesoeur,
Christian Guérin,
Guillaume Lemaire,
Philippe Dechaud,
Jonathan Lefèbvre

Pas de CAPA recours, mais une dernière CAPA Avancement accéléré d'échelon !

Comme l'année passée, le rectorat n'a pas réuni la CAPA recours concernant les contestations de l'appréciation finale de la rectrice, aucun collègue n'ayant saisi la CAPA. En 2020, 14 collègues avaient contesté leur avis, 11 ont été remontés et 3 collègues n'ont pas poursuivi la procédure de recours.

Cette année, tous les collègues qui se sont adressés au SNEP-FSU ont également vu leur appréciation remontée. Est-ce que cela sera suffisant pour bénéficier de l'avancement accéléré ?

La nouvelle carrière en classe normale se déroule sur un rythme commun d'une durée maximale de 26 ans pour la quasi-totalité des enseignants. 30% des personnels peuvent profiter d'une réduction de durée d'un an lors du passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon et du 8^{ème} au 9^{ème} échelon. L'inégalité entre les collègues est donc réduite à 2 ans seulement (pour 10 ans avec l'ancienne carrière). Même si le SNEP-FSU revendique toujours un rythme commun pour

tous au meilleur rythme (ancien grand choix), le cadrage tant par les RDV de carrière que par des critères nationaux permet une plus grande transparence de l'évaluation et assure l'équité entre les personnels quelle que soit l'académie d'exercice.

Pour l'avancement accéléré, le recteur propose une liste de collègues dans les deux échelons concernés classés selon un barème établi à partir de : l'appréciation de la rectrice (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider), l'ancienneté dans le corps et dans l'échelon et l'âge. Il doit également tenir compte de l'égalité professionnelle en fonction du pourcentage académique de femmes et d'hommes dans le corps des PEPS de l'année en cours. Le SNEP-FSU demande que les promotions tiennent plutôt compte du pourcentage de femmes et d'hommes promouvables et revendique toujours une évaluation, dite d'accompagnement, complètement déconnectée du système d'avancement.

La CAPA se tiendra le 28 avril. Le SNEP-FSU ne manquera pas de donner les résultats aux collègues promouvables. Concernant les agrégés, la CAPN recours aura lieu les 4 et 5 mai et la CAPN avancement accéléré le 8 juin.



Béa
Bardin

MUTATIONS INTRA, c'est parti !

Tous les collègues en affectation obligatoire ou désirant changer d'affectation ont effectué leurs vœux sur Siam et renvoyé leurs confirmations de demande accompagnées des pièces justificatives. A partir du 4 mai, les barèmes seront affichés par le rectorat. Il est impératif de vérifier s'ils sont conformes à ceux que vous vous étiez calculés. En cas de désaccord une

phase de dialogue est ouverte jusqu'au 20 mai. Le 21 mai, le rectorat verrouillera les barèmes et devrait donner les résultats des mutations le 16 juin à 14h.

Les TZR seront quant à eux rattachés à un établissement fin juin/début juillet. Nous invitons tous les collègues demandeurs de mutation à nous faire part du résultat de leur affectation et à contacter si besoin (pendant la phase de dialogue et après les résultats) Béatrice Bardin. (ba.bardin@orange.fr)

Audience au rectorat

Le 27/01/2021, le SNEP Académique était reçu par Mme la rectrice. Les IPR étaient présent-e-s.
(voir compte rendu détaillé sur le site SNEP Orléans)

Nous avons insisté sur les conditions de travail en lien, à l'époque, avec l'impossibilité d'utiliser les installations sportives d'intérieur.

Nous avons aussi posé la question du maintien des RDV de carrière pendant cette période et donc de l'équité de traitement entre les collègues.

Les IPR ont cherché à nous rassurer.

Nous avons abordé la question des tensions entre certaines équipes pédagogiques et leur chef d'éta-

blissement.

Le rectorat déclare avoir pris bonne note de certains dysfonctionnements et être vigilant aux suites à donner.

Enfin le SNEP a dénoncé l'absence de prise en compte des forfaits AS dans les DHG en SEP et LP, décision qui revient à laisser les chefs d'établissement respecter (ou pas) le statut des enseignants d'EPS.

Le rectorat reconnaît avoir choisi entre maintenir des sections à 12 élèves et le forfait AS !

Pour tout problème, n'hésitez pas à contacter le SNEP.

Rapport d'activité académique

Ce rapport d'activité couvre la période du congrès de mars 2017 à fin 2020.

Comme toujours et quel que soit le gouvernement en place le syndicat a analysé les mesures et projets au seul regard de ses préoccupations syndicales (situation de l'EPS, du sport, de l'école, des services publics, des protections sociales et bien sûr des retombées sur les personnels).

Les différentes réformes imposées (celles du collège, du lycée et du LP) ont déstructuré le système éducatif. Malgré nos luttes, l'EPS s'est vue amoindrie dans la mesure où les contenus des programmes sont vidés et où elle n'apparaît plus réellement au brevet des collèges.

Ces 4 dernières années au niveau académique :

2017

Le SNEP-FSU académique a pris une place importante avec la FSU dans les différents mouvements sociaux dont celui d'octobre pour la défense de la Fonction Publique.

Ce fut aussi l'année de la mise en place de PPCR et de rencontres avec les collègues pour l'explicitier.

Le SNEP-FSU académique a appelé à participer aux actions contre la réforme du collège, et a relayé la pétition nationale pour rétablir une véritable épreuve d'EPS au DNB.

En juin le SNEP, reçu par la rectrice a insisté sur les méfaits de cette réforme mais aussi sur des problèmes plus spécifiques académiques (installations, mutations, UFRSTAPS et situations particulières de personnels).

2018

Année marquée par de nombreux mouvements sociaux, aussi bien au sein de l'éducation nationale, de la Fonction Publique et inter-professionnels. Le SNEP appelait aux différentes mobilisations.

C'est l'année de l'ouverture d'une antenne STAPS au CREPS de Bourges. Le SNEP est intervenu auprès du directeur de l'UFRSTAPS d'Orléans et du Rectorat sur les modalités de cette ouverture et pour une dotation de moyens suffisants pour assurer son fonctionnement.

Nous avons aussi continué de rencontrer les collègues sur le PPCR, notamment avec un stage académique en février.

Lors des élections professionnelles, dans notre académie, le SNEP-FSU a confirmé sa représentativité avec 91,48% des voix et la totalité des sièges.

2019

Le SNEP-FSU académique a été partie prenante des nombreux mouvements sociaux : actions spécifiques « Education Nationale » (les réformes Blanquer), actions « Fonction Publique » contre la loi de la transformation de la F.P et premiers mouvements interprofessionnels contre la réforme de la retraite par points (décembre).

C'est alors qu'a démarré le mouvement « des gilets jaunes » : inédit dans sa forme, ses modalités d'actions et

ses acteurs, il a interpellé les représentations syndicales.

Le SNEP-FSU académique a participé à la bonne marche des élections internes de l'UNSS.

2019, année des élections au sein de la FSU : des militant-e-s du SNEP-FSU ont été élu-e-s dans les structures départementales de la FSU.

2020

En début d'année, les mouvements contre le projet de réforme de la retraite par points ont été très suivis avec de nombreuses manifestations dans nos départements (9 et 24 janvier, 5 et 20 février et 31 mars). A partir de mars, la crise sanitaire a bloqué le pays et rendu très difficile l'activité syndicale.

Mais cela n'a pas empêché le pouvoir de mettre en place ses Lignes Directrices de Gestion (LDG) issues de la loi de transformation de la F.P, ce qui va avoir des répercussions sur les carrières et la mobilité des personnels.

En 2020, le Ministère chargé des sports est rattaché au MEN et les DRAJES remplacent les DRJS.



Le SNEP-FSU dans les manifestations contre la réforme des retraites. Ici à Chartres.

Principaux dossiers où se sont investis les militants du SNEP-FSU académique :

La défense des personnels :

C'est un gros chapitre du travail du SNEP-FSU académique (réponses individuelles aux collègues, aux équipes pédagogiques, informations régulières via le site, les bulletins ou les fils d'infos, envois de fiches syndicales, stages) qui demande un investissement important des secrétaires académique et départementaux, commissaires paritaires, représentants aux commissions de réforme, élus CHSCT... Tout ce travail repose sur des principes clairs : transparence, équité entre collègues, connaissance et suivi des dossiers, pugnacité dans les interventions.

Nous sommes notamment intervenus, généralement avec succès, chaque fois qu'un-e collègue se voyait refusé le forfait d'AS dans son service.

Dans l'académie, la situation des retraités est également une préoccupation permanente.

Les postes en EPS :

Là où l'action avec les équipes pédagogiques s'est développée, des postes ont été préservés ou créés. Mais trop d'heures supplémentaires subsistent encore ainsi qu'un nombre croissant de postes à complément de service.

Le métier :

Confronté aux réformes du collège, du lycée et de la voie professionnelle, la réécriture des programmes et l'absence d'évaluation spécifique de l'EPS au DNB, le SNEP-FSU a informé, relancé le débat pédagogique dans notre académie, mais nous n'avons pas réussi à mobiliser autant que nécessaire.

Nous sommes régulièrement intervenus sur les questions du sport scolaire, d'évaluation des personnels, aussi bien auprès des rectrices que des IA-IPR-EPS.

Le secteur sport :

Des collègues de notre région participent au groupe national sport du SNEP-FSU et impulsent une activité notamment sur les missions, conditions de travail des personnels, moyens et orientations pour un véritable service public du sport.

La formation :

Le SNEP-FSU académique accompagne dès leur arrivée les stagiaires (accueil, stages, contacts) afin de les aider au mieux à entrer dans le métier. Des moments plus conviviaux sont organisés afin de discuter sans tabous avec eux.

Les stages et réunions diverses :

Dans le souci de répondre aux besoins diversifiés de la profession, pour informer les collègues, débattre et développer l'action, nous avons organisé des réunions diverses, congrès pédagogiques, stages (mutations, TZR, non titulaires, retraites, sécurité responsabilité, péda...). Devant la faiblesse de la FPC dans ce domaine, le SNEP a décidé d'initier des stages sur les contenus pédagogiques et didactiques dans des APSA dans les départements.

Nous avons aussi travaillé à la formation des militants en participant à des stages nationaux (corpo, péda, retraites, ...).

Le SNEP académique, le niveau national, le niveau fédéral :

Par la participation de militant-e-s de l'académie à des réunions nationales (Congrès, CDN, groupes retraités, corpo, pédagogique, équipements, CHSCT...) nous apportons notre pierre à la construction des choix nationaux du SNEP-FSU et nous nous armons pour mieux intervenir dans l'académie.

Le SNEP prend toute sa place dans l'activité académique de la FSU.



Avec le maillot rouge revendicatif du SNEP, à la CAPA du 30/01/2020, nos commissaires paritaires protestent contre la suppression des CAP et contre la politique anti sociale du gouvernement. Le 0,1% devant eux est une référence à M. Blanquer qui a osé affirmer que 99,9% des enseignants étaient favorables à ses réformes !

La représentativité incontestable du SNEP-FSU lui donne toute légitimité pour siéger dans toutes les instances officielles.

- Le Comité Technique Académique (CTA) et Le Comité Académique de l'Éducation Nationale (CAEN),
- Les Commissions de Réforme Départementales traitent des accidents de travail imputables au service.
- Le Conseil Régional UNSS
- Les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) et Formations Paritaires Mixtes Académiques (FPMA), même si elles ont vu leurs prérogatives scandaleusement réduites suite à la loi de transformation de la F.P et l'arrivée des LDG, puisque nos élus ne siègent plus pour les mutations depuis janvier 2020 et plus pour les promotions depuis janvier 2021.

Pour conclure, ce rapport d'activité doit permettre de juger de l'activité du bureau académique, mais surtout de réfléchir, lors des congrès départementaux et académique, à des propositions, pour rendre le SNEP FSU encore plus efficace. Il faut analyser collectivement les situations auxquelles nous sommes confrontés et ne pas déléguer nos capacités de protestation et d'action aux seuls responsables syndicaux. Nous devons réfléchir à comment faire mieux participer les syndiqué-e-s à l'activité syndicale, comment augmenter le taux de syndicalisation.

Pour faire vivre le SNEP-FSU Orléans, venez nombreux aux différents congrès (départementaux et académique). Participez aux débats et faites-nous part de vos remarques, de vos propositions afin d'élaborer ensemble un projet syndical.

En votant le rapport d'activité, vous apporterez votre soutien à l'action du SNEP FSU acad. et vous conforterez son poids auprès de l'administration.

Rapport financier académique

1) Syndicalisation

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de syndiqués	351	361	358	323

2) Bilans comptables

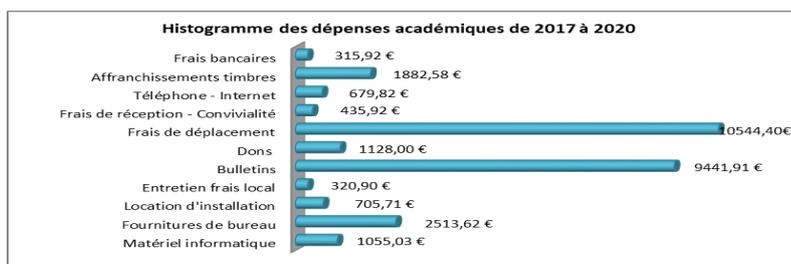
Recettes

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Soldes créditeurs au 1/09/ de l'année	10 685,56 €	10 373,25 €	10 834,94 €	6 991,00 €
Cotisations (parts nationales et départementales)	9 758,58 €	9 321,50 €	10 928,21 €	15 050,00 €
Total recettes	20 444,14 €	19 694,75 €	21 763,15 €	22 041,00 €

Dépenses

Matériel informatique		39,00 €	1 016,03 €		1 055,03 €
Fournitures de bureau	535,35 €	500,34 €	1 069,93 €	408,00 €	2 513,62 €
Location d'installations	286,20 €	275,51 €	144,00 €		705,71 €
Entretien frais local	320,90 €				320,90 €
Bulletins	1 011,31 €	2 151,11 €	3 100,49 €	3 179,00 €	9 441,91 €
Dons			1 128,00 €		1 128,00 €
Frais de déplacement	3 291,62 €	2 412,80 €	3 485,98 €	1 354,00 €	10 544,40 €
Frais de réception - Convivialité	52,02 €	102,00 €	211,90 €	70,00 €	435,92 €
Téléphone - Internet	236,94 €	165,95 €	218,93 €	58,00 €	679,82 €
Affranchissements timbres	460,74 €	501,00 €	475,84 €	445,00 €	1 882,58 €
Frais bancaires	79,43 €	77,50 €	83,99 €	75,00 €	315,92 €
Total dépenses	6 274,51 €	6 225,21 €	10 935,09 €	5 589,00 €	29 023,81 €

Soldes au 28/06/de l'année	14 169,63 €	13 469,54 €	10 828,06 €	16 452,00 €
-----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------



3) Analyse et Bilan

Baisse conséquente de nos adhérent-e-s en 2020 (-35 par rapport à 2019) bien que le montant total des cotisations soit plus important : l'âge moyen des syndiqué-e-s étant plus élevé, la cotisation est également plus élevée, d'autant que nombre de ceux-ci ont obtenu une fin de carrière améliorée (hors classe, classe exceptionnelle, échelon spécial) grâce à l'action du SNEP.

Dans le contexte de la COVID-19 et du confinement que la pandémie a entraîné, les frais de déplacement des militant-e-s ont été réduits de facto

La loi dite de transformation de la fonction publique a supprimé les réunions "institutionnelles" : CAPA, Groupes de travail, Avancement Echelon, FPMA. Les frais de déplacement sont de 1354€ en 2020 alors qu'ils étaient en moyenne de 3000€ les années précédentes.

Le poste "bulletins" a un coût très important depuis 2017 (total 9441€) : bulletins réalisés en quadrichromie chez un imprimeur, souvent envoyés à toute la profession et bulletins spéciaux pour syndiqués. L'envoi de documents sur la syndicalisation fait également partie du poste "bulletins et actions syndicales".

La ligne "dons" (1128€ en 2018) représente un versement effectué par la section académique vers la trésorerie nationale, au-delà de la part des cotisations qui lui revient.

Dans un contexte de mise à mal du dialogue social, il convient de poursuivre le lien avec les collègues et de montrer l'utilité et l'importance de notre activité syndicale. L'adhésion est le premier soutien au syndicalisme que le SNEP-FSU porte, pour la permanence de la défense des intérêts des personnels et de notre métier.

Texte d'orientation académique

Le SNEP-FSU est le seul syndicat représentatif des enseignants d'EPS qui défend au quotidien les collègues, le métier, la discipline, le service public d'éducation, sur la base des revendications élaborées par les syndiqué(e)s. Il syndique et défend aussi les professeurs de sport, leurs missions et un véritable service public du sport.

Se rassembler, encore plus nombreux, débattre, construire ensemble nos revendications, se mobiliser pour réussir à imposer le maintien et le développement d'un métier où il fait bon vivre, d'une profession où nous serons concepteurs, d'une société solidaire sont les fondements de l'ambition du SNEP-FSU académique. Cela nécessite de traiter aussi bien des domaines spécifiques (Education, EPS, Sport...) que généraux (Services Publics, retraite, santé...).

Pour une meilleure reconnaissance des personnels

C'est agir pour le respect et le développement de nos droits statutaires et aussi intervenir pour :

- La revalorisation des traitements, l'amélioration des conditions de travail.
- L'équité et la transparence dans la gestion des personnels.
- L'intégration des non titulaires.
- L'élargissement de l'accès au corps des agrégés sur des critères négociés.
- L'accès à la hors classe pour tous avant la retraite et d'un maximum de collègues à la classe exceptionnelle.
- L'amélioration des conditions de travail des TZR.
- L'aménagement des fins de carrière, le retour à une CPA (cessation progressive d'activité) améliorée.
- Les missions et conditions de travail des personnels du ministère chargé des sports.

Des ambitions pour l'EPS, le sport scolaire, le sport, pour l'école

Pour une EPS « discipline à part entière » dans un système éducatif rénové, il nous faut :

- Agir pour les postes, les horaires, les effectifs, les conditions de travail, les installations, le sport scolaire, la formation initiale et continue, les contenus et examens.
- Mener l'action pour que l'EPS soit ancrée sur l'appropriation de contenus exigeants dans les APSA, facteur incontournable de la lutte contre les inégalités dans l'accès à la culture. Continuer la réflexion sur les programmes pour qu'ils correspondent mieux aux souhaits de la profession et aux besoins des élèves.
- Agir pour que les acquisitions et progrès dans les contenus disciplinaires soient pris en compte aux examens et notamment au DNB.

Renforcer l'enseignement obligatoire, préserver et étendre les options EPS.

Participer à l'action avec les autres syndicats, les parents, pour un service public d'éducation transformé, modernisé et démocratique

Agir pour un sport démocratisé, élément de la culture, dégagé des logiques marchandes.

Participer au renforcement du fédéralisme pour une société plus solidaire, égalitaire et juste

Pour une revalorisation des salaires par augmentation du point d'indice et des pensions.

Pour des budgets à la hauteur des besoins sociaux.

Pour la défense de tous les services publics

Pour une protection sociale solidaire assurant une couverture de qualité pour chacun (santé, retraite...).

Pour le retour à la retraite à 60 ans et contre tout nouveau recul pour les retraites.

Pour l'emploi et l'insertion professionnelle.

Contre toutes les formes d'exclusion, de marginalisation.

Contre le développement de la xénophobie et des théories d'extrême droite.

Essayer de développer une activité syndicale au plus près des collègues

Informers, réunir, faire débattre la profession (bulletins et courriels réguliers, réunions, stages syndicaux).

Elaborer collectivement des revendications unifiantes n'opposant pas les collègues entre eux.

Aider les collègues à intervenir dès l'établissement.

Organiser la mobilisation de la profession, chaque fois que nécessaire.

Rechercher des alliances (autres syndicats, parents, mouvement sportif et associatif...).

Nous engager toujours mieux dans l'animation syndicale d'une FSU dynamique, pluraliste et indépendante, porteuse de rénovation du syndicalisme.

Pour être plus efficaces : renforcer encore le SNEP-FSU

Dans l'académie c'est environ 25% des collègues qui sont syndiqués. Plus de 90% des enseignant-e-s d'EPS ont voté pour le SNEP-FSU aux dernières élections professionnelles. La marge de progression reste considérable pour faire du SNEP-FSU une force encore plus puissante.

Ces axes sont et demeureront des soucis permanents du bureau académique Pour une efficacité plus grande au service de tous. C'est notre ambition !

Liste présentée par le bureau sortant et les courants de pensée Unité Action et Ecole Emancipée

Cette liste conduite par Christian Guérin, secrétaire académique sortant, est présentée par ordre alphabétique

AGOUTIN Soline (responsable site)
Clg Hubert Fillay, Bracieux 41

BARDIN Béatrice (responsable corpo)
Lyc Jacques Cœur, Bourges 18

BELLESOEUR Karine (suivi des stagiaires)
Lyc Pothier, Orléans 45

BOISSE Gil
Lyc Ronsard, Vendôme 41

BOUCHER Marie-Jeanne (suivi des agrégé-e-s)
Lyc François Villon, Beaugency 45

BREJAUD Jean-Baptiste
Clg Rosa Parks, Châteauroux 36

CHABROL Serge (ex secrétaire général du SNEP-FSU)
Retraité 45

CHAFIOL Christine (secteurs retraite)
Retraitee 37

DECHAUD Philippe (suivi des stagiaires)
Lyc Benjamin Franklin, Orléans 45

DELSARD Aurélie (secteur agriculture)
Lyc agricole, Bourges 18

FONGARNAND Sébastien (suivi des contractuel-le-s)
Clg Georges Brassens, Evres 37

GUERIN Christian (secrétaire académique sortant)
Clg Gaston Couté, Voves 28

LACH Sylvie
Retraitee 37

LEFEBVRE Jonathan
Clg Jean Moulin, Artenay 45

LEMAIRE Guillaume
LP Chateaufort, Argenton sur Creuse 36

LIMOGE Pierre
Clg Jean Moulin, Saint Gaultier 36

MAILLET Jean (ex secrétaire académique)
Retraité 45

MOURGUES Pascal
LP Sonia Delaunay, Blois 41

NOUAILLE Joëlle
Retraitee 41

SERINET Carole
Clg Hélène Boucher, Chartres 28

TESSIER Catherine
Clg Robert Lasneau, Vendôme 41

Préparation du Congrès national

Participez aux débats et au vote

Qui peut voter ?

Toutes et tous les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation le jour du dépouillement qui aura lieu le jeudi 24 juin en soirée, lors du congrès académique. *[Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, vous pouvez joindre votre (vos) chèque(s) dans l'enveloppe de vote]*

Comment voter ?

Le bulletin national 985 du 27/03 « spécial congrès » contient les textes nationaux (rapports d'activité et financier nationaux, textes d'orientations et listes pour le Conseil national, textes préparatoires au congrès).

Ce bulletin académique contient les textes et la liste unitaire du niveau académique.

Un bulletin (ou un courrier) départemental vous fera parvenir textes et liste(s) pour le bureau départemental.

Ce sont les sections départementales qui organisent le vote.

Votre section départementale va donc vous envoyer le matériel de vote avec bulletin de vote et enveloppes.

Le scrutin et donc le bulletin porte sur les trois votes (national, académique et départemental). Une fois rempli, ce bulletin doit être glissé dans l'enveloppe vierge, elle-même placée dans l'enveloppe de vote. Celle-ci doit, au dos, porter vos nom et prénom, votre établissement et être signée.

La section départementale vous indiquera où envoyer votre vote. Vous pouvez aussi donner mandat à un-e militant-e qui déposera votre vote à la section de vote.

Où et quand débattre ?

Chaque département organisera en mai une **réunion préparatoire au congrès** ou chaque syndiqué-e peut venir s'informer, débattre, donner son avis. Compte tenu de la situation sanitaire chaque département décidera de la forme (présentiel ou vidéo-conférence).

Le congrès académique se tiendra les jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021, au CRJS de Salbris (41).

Nous vous invitons à venir nombreux-ses participer à ces deux jours de réflexion approfondie sur l'actualité, de préparation du congrès national.

La convocation pour obtenir une autorisation d'absence sera disponible auprès des responsables départ. du SNEP ou auprès du secrétaire académique:

s3-orleans@snepfsu.net

SNEP U. **Orléans**
F.S.U.